

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 41

présenté par

Mme Clergeau, rapporteure au nom de la commission des affaires sociales (Famille)

ARTICLE 27

À la première phrase de l'alinéa 22, après la seconde occurrence du mot :

« débiteur »,

insérer les mots :

« par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à rétablir une précision rédactionnelle supprimée par le Sénat.